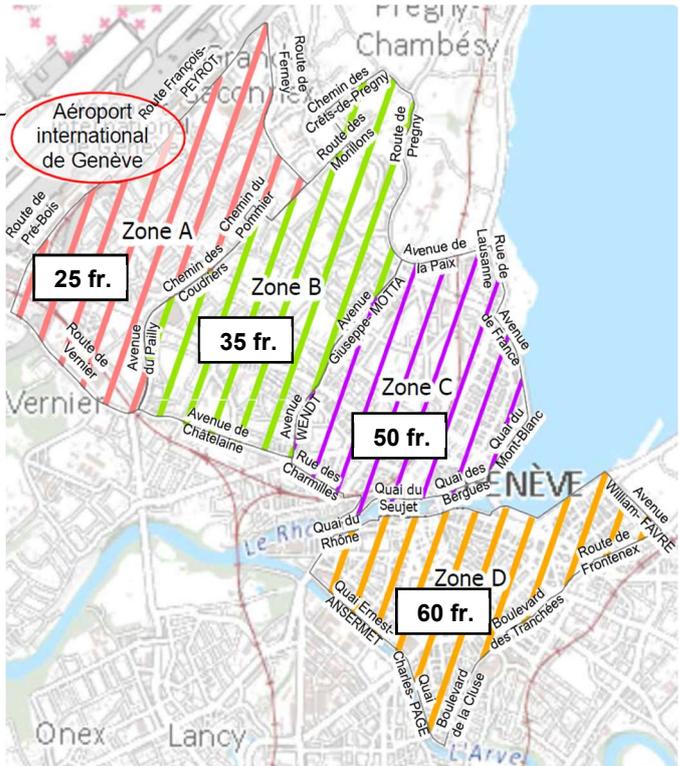




TAXIS / VTC INFORMATIONS AUX PASSAGERS		English text overleaf
		GE
Législation applicable : Loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeurs du 28 janvier 2022 (LTVTC – H 1 31) et son règlement d'exécution du 19 octobre 2022 (RTVTC – H 1 31.01)		QR CODE 
Obligations communes des chauffeurs		Prescriptions de sécurité
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter la carte professionnelle sur demande - Accepter tous moyens usuels de paiement - Délivrer une quittance (physique / électronique) complète - Faire preuve de courtoisie - Prêter une assistance raisonnable à la clientèle 		<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de fumer dans le véhicule - Obligation du port de la ceinture de sécurité - Obligation du siège pour enfant
Spécifique aux taxis		Spécifique aux VTC
<ul style="list-style-type: none"> - Enclencher le compteur horokilométrique pour toutes les courses - Usage de certaines voies de bus - Taximètre enclenché au départ de la course ou à l'arrivée sur le lieu d'appel - Obligation d'accepter toutes les courses - Tarifs réglementés ci-dessous 		<ul style="list-style-type: none"> - Course sur réservation préalable uniquement - Entente préalable sur le prix - Interdiction d'emprunter les voies de bus
Tarifs réglementés (taxis)		
Gratuit à la prise en charge		
<ul style="list-style-type: none"> - Bagage de moins de 5 kg - Chiens d'assistance - Dispositifs destinés aux personnes âgées ou en situation de handicap 		
Tarifs		Forfait
PRISE EN CHARGE 6.30 fr. Prise en charge 7.80 fr. dans le périmètre de l'Aéroport	Tarif forfaitaire (toutes taxes et suppléments inclus) au départ et à destination de l'Aéroport (voir plan) :	
TARIF I : 3.20 fr. /km Du lundi au vendredi de 6h31 à 20h29, le samedi de 6h31 à 17h59	Zone contiguë à l'Aéroport International de Genève (zone A) : maximum 25 fr.	
TARIF II : 3.80 fr. /km Du lundi au vendredi de 20h30 à 6h30, le samedi de 18h à 6h30, le dimanche et les jours fériés, plus de 3 personnes, courses avec prise en charge ou destination à Céligny ou hors Canton de Genève	Zone organisations internationales (zone B) : maximum 35 fr. Centre-ville / rive droite (zone C) : maximum 50 fr. Centre-ville / rive gauche (zone D) : maximum 60 fr.	
Suppléments Max 1.50 fr. par bagage de 5 à 30 kg, par paire de skis ou par chien Max 3.00 fr. par bagage de plus de 30 kg	Prix de la course = tarif forfait maximum ou tarif du compteur horokilométrique si inférieur	
Réclamation		
Toute infraction à la loi peut être dénoncée au Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), pctn@etat.ge.ch ou par courrier au 1, rue de Bandol, 1213 Onex. Aucune suite ne peut être donnée aux dénonciations anonymes.		